Évaluation du Programme des pesticides à usage limité : Sommaire 2017-18

À PROPOS DE L'ÉVALUATION

- Cette évaluation fait état de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du Programme des pesticides à usage limité, en mettant l'accent sur les résultats obtenus par le Programme entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2017.
- L'évaluation s'appuie sur plusieurs sources de données, y compris l'examen de documents, les études de cas, l'analyse des données secondaires, les sondages et les entrevues, pour évaluer les activités du Programme.

PROGRAMME DES PESTICIDES À USAGE LIMITÉ

- Le Programme des pesticides à usage limité, une initiative conjointe d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, a été lancé en juin 2003.
- Le Programme vise à accroître la compétitivité des producteurs en favorisant l'accès à de nouveaux outils et à de nouvelles technologies efficaces de protection des cultures sur surfaces réduites (cultures de grande valeur produites sur de petites surfaces).
- De 2012-2013 à 2016-2017, 33,4 millions de dollars ont été affectés au Programme. Selon le protocole d'entente de 2013 entre AAC et Santé Canada, 4 millions de dollars sont transférés annuellement d'AAC à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

CE QUE NOUS AVONS TROUVÉ

Pertinence

- Le Programme des pesticides à usage limité répond à un besoin continu d'accès des producteurs à des usages limités de produits antiparasitaires afin de soutenir la compétitivité et la durabilité environnementale du secteur des cultures sur surfaces réduites.
- Le Programme est aligné sur les priorités approuvées dans le cadre plus large de Cultivons l'avenir 2 d'AAC.
- AAC et Santé Canada jouent un rôle approprié en appuyant le processus d'homologation afin de favoriser l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des producteurs.
- Le Programme a établi des partenariats bénéfiques et il entreprend un travail international précieux pour assurer une harmonisation et des arrangements commerciaux harmonieux pour les producteurs.

Rendement

- De 2012 à 2017, les demandes à l'Agence de réglementation de Santé Canada et le nombre de nouveaux pesticides à usage limité disponibles pour les producteurs ont dépassé les cibles de rendement interne.
- La disponibilité et l'utilisation de nouveaux pesticides à usage limité contribuent à la protection des cultures et à la gestion de la résistance, à l'adaptation aux nouvelles technologies et au respect des exigences réglementaires sur les marchés d'exportation.
- Les analyses économiques indiquent que l'impact économique différentiel du Programme est substantiel. Depuis sa création, on estime que le Programme des pesticides à usage

limité a contribué à la prévention de pertes de récoltes de l'ordre de 653 à 998 millions de dollars. On estime qu'il s'agit d'un rendement net de 42 $ pour chaque dollar investi par le gouvernement.
- Le Programme est sur la bonne voie pour dépenser son budget annuel et l'efficience s'est améliorée au fil du temps.

Conception et exécution

- Le Programme est bien conçu, et les intervenants affichent un degré élevé de satisfaction à l'égard de l'exécution du Programme.
- Le processus d'établissement des priorités pour la sélection annuelle des projets est considéré comme étant axé sur les producteurs et la collaboration, bien que certaines priorités soient moins bien étayées. L'évaluation indique qu'il y aurait peut-être lieu d'assouplir le nombre de priorités attribuées à chaque catégorie (région, discipline, biologique).
- Pour répondre à la demande et atteindre les objectifs du Programme, le Centre de la lutte antiparasitaire sous-traite une grande partie de ses travaux de recherche en laboratoire à l'externe. Cette sous-traitance a été une source potentielle de retards dans le processus d'homologation des produits, et il pourrait y avoir une limite possible à la qualité de l'analyse.

RECOMMANDATIONS

R1 : Le sous-ministre adjoint à la Direction générale des sciences et de la technologie devrait mettre à jour le modèle logique du Programme afin d'assurer ce qui suit :
- Que les efforts internationaux sont liés aux résultats escomptés;
- Que les cibles de rendement reflètent les niveaux d'activité actuels et les aspirations futures du Programme.

Réponse de la direction : Acceptée. Le Centre de la lutte antiparasitaire révisera le modèle logique afin d'inclure les cibles de rendement approuvées dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et d'établir un lien clair entre les activités internationales du Programme et les résultats.

R2 : Le sous-ministre adjoint à la Direction générale des sciences et de la technologie devrait prendre des mesures pour améliorer la souplesse dans l'établissement des priorités par catégorie.

Réponse de la direction : Acceptée. Le Centre de la lutte antiparasitaire effectuera une analyse des scénarios afin de déterminer la capacité d'entreprendre des changements dans le déroulement du projet par discipline et déterminer si des changements à la sélection des priorités sont nécessaires.

R3 : Le sous-ministre adjoint à la Direction générale des sciences et de la technologie devrait effectuer une évaluation des services de laboratoire internes par rapport aux services de laboratoire sous contrat, en tenant compte des coûts directs et indirects, afin de déterminer l'utilisation la plus efficiente et efficace des ressources pour l'exécution du Programme.

Réponse de la direction : Acceptée. Le Centre de la lutte antiparasitaire effectuera une analyse des services contractuels par rapport aux services de laboratoire internes afin de déterminer l'exécution du programme la plus efficiente et la plus économique.

Évaluation du Programme des pesticides à usage limité : Sommaire 2017-18

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2018).

Version électronique disponible à l'adresse : www.agr.gc.ca/aud_eval

Nº du catalogue : A29-2/1-2-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-26465-3
Nº d'AAC : 12776F

Also available in English under the title
«Evaluation of Minor Use Pesticides Program 2017-18 - Summary».

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez nous joindre à www.agr.gc.ca ou composer le numéro sans frais 1-855-773-0241.